

En Suisse : une éducation au consensus

par Marc-André Cotton

Résumé : Le « consensus helvétique » est la conséquence politique de sévères exigences éducatives infligées à la conscience spontanée de l'enfant. Les souffrances relationnelles qui en découlent sont à l'origine d'un mal-être social récurrent. Dans la vie politique du pays, ce dernier se traduit notamment par la recrudescence d'un courant nationaliste et xénophobe.

La Suisse ne peut être considérée comme une « nation » au sens habituel du terme. Composée de trois régions linguistiques et de vingt-trois cantons réunis au sein de la Confédération helvétique, elle est pétrie de traditions locales auxquelles ses habitants restent farouchement attachés. Sa destinée politique tient à la disposition de ses membres – affaiblis pendant des siècles par leurs querelles intestines – à composer par nécessité de survie avec un pouvoir central dit « fédéral » tout en ménageant les souverainetés cantonales. Malgré cela, pour l'un de nos essayistes et ardent défenseur du modèle politique helvétique, « le nom de la Suisse désigne une certaine forme d'existence en communauté, une certaine structure des relations publiques, l'idée [...] d'une société des hommes libres... » (1) Une telle construction idéalisée a pour fonction de dissimuler la réalité des souffrances relationnelles que les Suisses remettent en scène collectivement, au détriment des nouvelles générations. Elle s'accompagne d'un attachement profond à l'idée que l'esprit de conciliation et le renoncement personnel qu'il suppose sont des valeurs morales garantes de l'intérêt général.

Des souffrances relationnelles spécifiques

Cette dévotion quasi religieuse au culte du compromis est une structure de refoulement de la souffrance qui trouve ses racines dans l'histoire des familles suisses. En tant que mode de gestion de vies intérieures douloureuses, elle témoigne précisément du manque d'adéquation qui prévaut dans les relations interpersonnelles avec des répercussions sociales considérables. D'après une étude réalisée en 2003 par l'Office fédéral de la statistique par exemple, 44 % de la population active « admet ressentir une forte tension au travail » débouchant sur des troubles de santé importants. Une autre enquête révèle que les Suisses ont les taux de stress professionnel les plus élevés d'Europe et des spécialistes attribuent également au stress « une augmentation croissante de la perte de désirs sexuels chez les Suisses ». Afin d'éviter que le stress professionnel ne perturbe trop la vie familiale, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a produit un petit guide destiné aux salariés qui préconise notamment d'éviter de penser au travail une fois rentré chez soi, de « visualiser un panneau de signalisation "stop" » ou de « se concentrer sur sa respiration » pour arrêter les préoccupations indésirables. (2)

Mais ces conseils ne peuvent résoudre le mal-être des Suisses car le contexte professionnel est révélateur des modes relationnels perpétués dans le tissu social, notamment celui que subissent les enfants soumis aux exigences éducatives des parents et des éducateurs. Ce qu'on appelle le « stress » est d'abord une réaction aux comportements manifestés par les adultes face à l'expression spontanée de l'enfant. La remise en scène de telles inte-

ractions dans la vie professionnelle engendrent des symptômes comme l'anxiété, une perte d'estime de soi ou encore des sentiments d'impuissance. Rendu incapable de se positionner face à ses éducateurs et de se libérer de leur emprise, l'adulte « stressé » devient son propre bourreau et celui des autres. Somatisations, dépressions et *burn-out* sont des manifestations de cette impasse relationnelle.

La Suisse est également l'un des pays qui présente les taux de suicides les plus élevés au monde. Selon un rapport commandé par l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP) suite à l'interpellation d'un député, le taux moyen de suicides en Suisse était de 19,1 pour cent mille en 2000, la moyenne mondiale se situant à 14,5 et celle des États-Unis à 10,6 la même année (3). Relevant que le nombre de suicides est plus élevé que l'ensemble des décès causés en Suisse par les accidents de la route, le sida et les drogues, l'OFSP affirme : « *Suicides et tentatives de suicide ne sont pas des problèmes limités au seul individu, mais un thème relevant de la santé publique, et leur prévention représente un enjeu pour la société toute entière.* » (4) Le rapport souligne que le vécu de l'intéressé et la fragilité psychique jouent un rôle essentiel. Ainsi, dans 90 % des cas, les personnes qui commettent un suicide souffrent-elles d'une dépression, d'une maladie psychique diagnostiquée ou d'une toxicodépendance, ce qui laisse entendre que la détresse émotionnelle est particulièrement prononcée dans ce pays. Il est donc nécessaire de réaliser que ces souffrances endémiques ont une origine commune : la compulsion des adultes à éduquer l'enfant dans le but qu'il s'intègre au projet collectif, perpétuant ainsi le déni de sa nature sensible et consciente.

Projet parental

Pour poser les caractéristiques de l'éducation suisse, j'ai dû accueillir les conséquences directes de celle que j'avais moi-même subie. Par un travail psychothérapeutique de plusieurs années et dans mes relations avec de nombreux jeunes du fait de ma profession d'enseignant, j'ai peu à peu reconnu la profondeur de mes souffrances d'enfant et réalisé mon attachement à l'image d'une éducation « réussie ». Aux yeux de mes parents, je n'étais pas un être conscient mais un élément du projet au travers duquel ils envisageaient leur vie commune. Il n'y avait pas d'espace pour mes élans d'enfant, puisque ces derniers représentaient une menace pour le projet qu'ils avaient conçu : on ne pleurait pas, on ne criait pas, on ne se mettait pas en colère. Je m'aperçus que l'attachement au conformisme qui caractérise la Suisse devait beaucoup au mépris infligé à la nature de l'enfant dès sa conception, par dévotion au projet collectif. Je réalisai par exemple que les vagissements de nourrisson que je revivais en séance de thérapie étaient l'expression de graves carences de maternage, dont ma mère était responsable en dépit des efforts qu'elle faisait pour dénier cette réalité : elle me refusa pratiquement tout contact physique, m'allaita à heures fixes et s'appliqua à éduquer mes fonctions naturelles précocement. De son côté, faute de pouvoir accueillir les souffrances qui remontaient en lui à la perspective d'être papa, mon père mit sa carrière professionnelle en concurrence avec les besoins relationnels de ses enfants, pressant son épouse à se détourner d'eux au profit d'un projet socialement valorisé, dont il était le centre.

En Suisse, l'enfance est rythmée par des rituels de toutes sortes. Pour moi, ce furent les douches quotidiennes, les tâches ménagères pour se conditionner au travail, les prières avant le repas et au coucher, les messes du dimanche ou les fêtes de famille. L'isolement affectif et la stricte obéissance aux règles parentales étaient de rigueur. Mes parents m'ont frappé dès le berceau, m'ont infligé des douches froides et, bien qu'ils ne fassent pas usage du martinet ou de la ceinture, m'ont corrigé avec le « *tape-tapis* » (5). Comme mes parents l'exigeaient, je m'adaptai et refoulai la terreur de vivre dans une prison où tout était prévu, organisé, planifié. La découverte de la sexualité passa par la description du fonctionnement

anatomique dépourvu des sentiments qu'ils associaient à la folie. En grandissant, cédant aux manipulations qui m'étaient imposées, j'appris à idéaliser le monde qui m'entourait et en particulier mes parents. Parce que ces derniers n'entendaient pas ma souffrance d'enfant, je finis par m'infliger moi-même les préceptes avec lesquels ils me réduisaient au silence: *je peux être utile et avec fierté, il faut que j'aide maman, j'aimerais une récompense...*

Éducation et frustration

Le regard que les membres d'un groupe social posent sur les enfants, dès avant leur conception, détermine la manière dont ceux-ci seront considérés par la suite. Il est obscurci par des *a priori* résultant de la constante gestion que les adultes exercent sur leurs souffrances relationnelles refoulées. En effet, sans la reconnaissance des conditions relationnelles dans lesquelles ils ont eux-mêmes grandi, les parents « saisissent » l'enfant dans la mise en scène de schémas de comportement, héritage de leur entourage familial et social, perpétuant ainsi le déni qui les a fait souffrir. Nombre de spécialistes, relayés par les médias suisses destinés au grand public, insistent par exemple sur l'importance des « frustrations » dans l'action d'éduquer. Ces auteurs trouvent un auditoire captif auprès de la plupart des adultes parce que ces derniers ne veulent pas réaliser à quel point leur vie relationnelle a été dévastée par l'incapacité de leurs propres parents à reconnaître leur nature sensible et consciente, ce qui les aurait amenés à satisfaire pleinement leurs besoins. La compulsion à « frustrer » pareillement leurs enfants devient un moyen de refouler activement les conséquences de ce déni.



Fig. 1 : Les adultes projettent sur l'enfant les comportements de leurs propres parents envers eux, puis justifient de reproduire sur lui la violence et le mépris qu'ils ont subis. (Construire No 5, 28.1.03)

Il y a quelques années, un journaliste genevois écrivait : « *Les enfants à qui on ne dit jamais non finissent toujours par tyranniser leurs parents, à transformer leur mère en "mère-paillasson" sur laquelle on peut s'essuyer les pieds et déverser tout ce que l'on veut. Et plus on attend, plus c'est dur.* » En l'occurrence, l'auteur ne discerne pas le refus de satisfaire les besoins essentiels de l'enfant, comme celui du sein maternel, du refus que ce dernier s'attache à un objet conçu pour compenser la frustration de ses besoins essentiels. Dans cet article consacré à la « démission des parents », il attribue indifféremment au

manque de « frustration » dans l'éducation un nombre considérable de symptômes, manifestés à l'adolescence, qui révèlent justement les rapports traumatisants subis dans la toute petite enfance : « *troubles alimentaires, dépressions et tentatives de suicide, pathologies de la dépendance, délinquance par défi, ou encore angoisses, sentiments de vide intérieur, d'infériorité et d'inhibition...* » (6) Un tel état d'esprit dispense les adultes de toute question qui remette en cause la base relationnelle sur laquelle ils fondent leur rapport à l'enfant et l'attitude de leurs propres parents envers eux (*fig. 1*).

D'hier à aujourd'hui

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'existence était très austère dans les vallées et les campagnes. L'esprit de clan dominait les communautés rurales et montagnardes. Comptant parfois dix ou douze naissances, les familles vivaient sous la coupe d'un patriarche irascible – souvent buveur et violent. Corvéables à merci, les enfants étaient vite mis au service de l'économie familiale et ceux que leur terre natale ne pouvait nourrir devaient partir en ville, travailler en usine. Particulièrement méprisées, les filles qui n'étaient pas promises au mariage y allaient « en place » dès l'âge de 15 ans, parfois plus jeunes, comme ouvrières ou domestiques. D'autres restaient célibataires pour servir leurs parents vieillissants, comme cette Valaisanne d'Évolène dont la mère affirmait : « *On élève les garçons pour la vie, les filles pour nous servir.* » (7)

Qui dira la somme d'humiliations, de *frustrations* et de résignations – emmurées dans le silence des familles – que renferment ces destinées individuelles ? Elles font partie intégrante de l'héritage refoulé des lignées suisses et sont infligées à la descendance à travers des *a priori* dont les enfants ont toujours été les premières victimes. Les filles méprisées deviennent mères à leur tour et reprochent à leur progéniture de les « *tyranniser* » ou d'en faire des « *mères-paillassons* », sans remettre en cause la tyrannie parentale – bien réelle, celle-là – qui leur fut infligée. Pour des raisons similaires, les pères de ce pays revendiquent de « frustrer » les enfants dans l'espoir de ne pas ressentir l'immense souffrance d'avoir été privés de l'amour d'une mère accueillante et disponible. Les parents structurent leur discours autour de la nécessité de réprimer et de canaliser la vitalité de l'enfant pour refouler les remontées émotionnelles qu'ils vivent au contact de sa spontanéité. Médias et spécialistes ressassent alors les recettes d'antan : « *Attention à ne pas en faire un enfant gâté. Il doit y avoir un minimum de frustrations dans l'éducation.* » (8) Ces propos révèlent la violence des projections faites sur l'enfant, puisque ce sont précisément les adultes qui ont été « gâtés » par la frustration de leurs besoins essentiels.

Un discours médiatisé

Dans un article de *Construire*, l'hebdomadaire gratuit des supermarchés Migros distribué en Suisse romande à plus de 500'000 exemplaires, le rédacteur de la rubrique « *Les mômes* » semble déplorer : « *À chaque fois que vous entrez dans un magasin, c'est le cirque ! Votre gosse réclame sa part de bonbons et de gadgets. En cas de refus, il se met en pétard et vous fait passer pour une mère ou un père indigne aux yeux des quidams qui assistent à la scène. Intolérable !* » (9) Plutôt que d'inviter les parents à s'interroger sérieusement sur leurs habitudes de consommation, sur le rapport névrotique qu'ils vivent à l'égard de leurs propres frustrations et sur le reflet que manifeste le comportement de l'enfant qu'ils ont emmené au magasin, l'auteur préfère qualifier celui-ci de « *braillard* » et le soupçonner d'exercer un « *chantage* ». Fidèle à l'éducation qui lui fut infligée, il s'en tient à un seul mot d'ordre : « *résistance !* ». Suit alors une série de « conseils » qui montrent bien comment les adultes s'y prennent pour manipuler les enfants tout en leur attribuant l'intention manipulatoire afin de préserver l'image qu'ils ont construite d'eux-mêmes et de leurs parents.

Il s'agit d'abord de justifier la projection selon laquelle l'enfant est habité par un désir frénétique de tout posséder : « *Essayez de lui faire comprendre simplement qu'il ne peut pas posséder tout ce qu'il voit.* » Ce discours semble raisonnable, mais il cache un profond déni de la conscience spontanée de l'enfant et une violence parentale qui ne manquera pas d'éclater si le bambin n'obtempère pas. Suit alors ce commandement, beaucoup plus explicite : « *À la moindre doléance de votre petit diable, remettez calmement les points sur les i et, s'il s'empare d'un jouet, exigez de lui qu'il le remette immédiatement en place.* » L'auteur réaffirme ici le rôle répressif attendu des parents et a lui-même recours à la fermeté de l'impératif pour interdire toute remise en cause. Citant alors un spécialiste, il légitime finalement l'intransigeance parentale par une dérobade : « *La diplomatie n'est-elle pas une spécialité helvétique ?* »

Réforme « hygiéniste »

Cette compulsion collective à frustrer et à éduquer découle notamment des efforts déployés par les élites dirigeantes, dès le XIXe siècle, pour conditionner la population aux nécessités de l'industrialisation du pays. À cette époque, les ravages de la tuberculose et de l'alcoolisme, l'insalubrité des logements ou encore la mortalité infantile étaient révélateurs d'une misère plus profonde découlant de dénis répétés infligés à la conscience des êtres. Effrayées par la perspective de connecter ces symptômes à leur cause primordiale et de s'ouvrir alors à la résolution de cette problématique humaine, les autorités s'engagèrent dans la promotion de l'hygiène publique et la moralisation des classes laborieuses. Elles confirmaient ainsi les projections de « saleté » qu'elles faisaient sur le peuple, là où il aurait suffi de réunir des conditions sécurisantes permettant aux nouvelles mères de satisfaire pleinement leurs nouveau-nés et jeunes enfants.

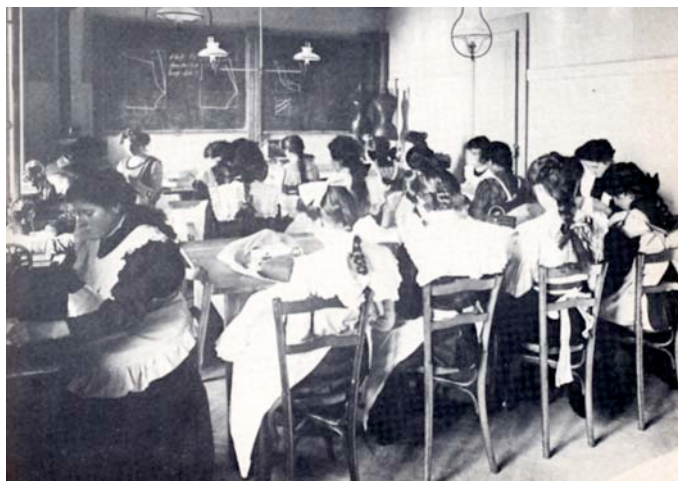


Fig. 2 : Dans les écoles ménagères, les futures mères apprennent les gestes stéréotypés qu'elle appliqueront compulsivement à l'éducation de leurs bébés. (Classe de couture de l'école du Valentin à Lausanne, vers 1920.)

Sous l'impulsion de cette « *réforme hygiéniste* », la vie domestique fut profondément bouleversée. Au nom de la santé physique et morale, le propre et le sale définirent désormais les frontières de l'admis et de l'exclu, du pur et de l'impur, au détriment de la réalisation de chacun. Déconnectés des causes des souffrances populaires, les pouvoirs publics résolurent d'enrôler la classe laborieuse – et particulièrement les femmes – dans l'œuvre de « *relèvement social* » et de développement économique que souhaitait une élite intellectuelle aisée et influente. De cette époque date la création des *Sociétés d'utilité pu-*

blique qui firent de la vulgarisation de l'hygiène domestique une priorité nationale (10). Dans les écoles ménagères (fig. 2), les futures mères furent instruites de la nouvelle « science du gouvernement intérieur », comprenant les pratiques jugées indispensables à la maîtresse de maison et les gestes stéréotypés à prodiguer dans l'éducation des bébés, un enseignement qui devait leur inculquer « l'amour des devoirs domestiques, ainsi que l'habitude du dévouement éclairé » (11). Longtemps humiliées, les femmes trouvèrent dans ces rituels d'entretien une compensation à la souffrance de n'être toujours pas reconnues, écoutées et aimées. Elles prirent alors leurs enfants comme objet de cette compulsion à la propreté.

Maternage et projections

Dès les années 1920, les pratiques de l'obstétrique et de la puériculture furent orientées vers une séparation stricte et traumatisante de la mère et de l'enfant dès la naissance, justifiée comme une mesure d'hygiène sociale et d'éducation. Dans un livre très populaire entre-deux-guerres, la doctoresse allemande Johanna Haarer préconisait par exemple de placer celui-ci dans une chambre pendant 24 heures, seul si possible, après l'avoir baigné, habillé et examiné médicalement : « *La séparation de la mère et de l'enfant présente des avantages éducatifs extraordinaires pour ce dernier. Plus tard, nous parlerons très largement du fait que le dressage de l'enfant doit commencer dès la naissance.* » (12) Avec la médicalisation et l'industrialisation des accouchements, ces pratiques devinrent routinières et, dans une version plus récente du même ouvrage, on peut lire : « *Dans les grandes maternités, [le nouveau-né] est emmené dès sa naissance pour être examiné par un spécialiste des maladies infantiles.* » (13) Après un accouchement non perturbé, on sait pourtant que la mère et son bébé sont naturellement tournés l'un vers l'autre, que ces premiers moments sont déterminants pour leur devenir relationnel. Si une séparation intervient lors de cette *phase sensible*, la mère aura par la suite des difficultés à renouer avec son bébé et à répondre à ses besoins, car pour épargner la figure parentale représentée par le médecin ou la sage-femme, c'est à l'enfant qu'elle fera porter la rancœur d'avoir été dépossédée de ces instants précieux. De plus, cette séparation durcit la mère et prédispose l'enfant à se soumettre aux exigences parentales et sociales.

Évitant de mettre en cause les conditions de vie d'une grande partie de la population, les allégations de la science hygiéniste confirment les projections collectives selon lesquelles le bébé – comme la femme – est « sale par nature » et que le « salut » de l'enfant réside dans la détermination de sa mère à lui imposer le même zèle qu'aux travaux ménagers : « *Dans la toute petite enfance, la propreté est d'importance vitale ! La santé et le bon développement de l'enfant dépendent en grande partie de la manière dont vous vous acquitterez de cette tâche. Vous savez que des microbes pathogènes sont présents partout dans notre environnement. Par exemple, les sécrétions de vos organes internes qui font suite à l'accouchement peuvent contenir du pus, des bacilles de la diphtérie ou d'autres germes...* » (14) Les instructions données pour les soins au bébé engagent ainsi les jeunes mères, humiliées dans leur sensibilité naturelle, à appliquer à l'enfant les réflexes domestiques qu'elles ont acquis sur les bancs des écoles ménagères, lui imposant une distance relationnelle gravement préjudiciable, sous prétexte d'hygiène : « *Lavez-vous les mains chaque fois que vous vous occupez de votre bébé !* » ou encore « *Utilisez un tablier propre, différent de celui que vous portez pour faire le ménage !* »

Terreur insoutenable

Soumis à de tels comportements, le nourrisson souffre de graves carences affectives et relationnelles qui, plus tard, s'exprimeront notamment par un rapport compulsif à l'ordre et à la propreté. Après avoir été harcelé dès la naissance et privé de l'intimité relationnelle

avec sa mère, il est sevré précocement et doit ingérer une alimentation inadaptée, qui entraîne notamment des coliques douloureuses. Lorsqu'il manifeste sa souffrance, sa mère lui prodigue au mieux des soins fonctionnels et stéréotypés. Le reste du temps, il est confronté à la solitude et doit refouler la terreur insoutenable de perdre tout contact avec elle, ce qui implique inmanquablement la peur de mourir. Ne pouvant infléchir le refus de sa mère de répondre simplement à ses besoins, il intériorise et porte l'échec relationnel. En grandissant, il tentera de compenser par des attachements et des comportements compulsifs l'écoute, la tendresse et l'amour dont il fut privé à l'aube de sa vie. L'éducation de sa spontanéité, bien vite jugée inacceptable socialement, devient alors partie intégrante du projet parental qui engage l'enfant à « *conquérir son autonomie et grandir* » – au détriment de la résolution des problématiques familiales.

Dans un récent article de la rubrique « *Vos enfants* » du journal *Construire*, le rédacteur interroge : « *Catastrophe, votre enfant a perdu son objet fétiche et transitionnel ! Comment l'aider ?* » (15) Cette question ironique exprime le mépris que l'adulte éprouve pour les moyens auxquels l'enfant recourt pour gérer sa souffrance. Derrière une façade de bons sentiments, celui-ci transfère sur l'objet de compensation de l'enfant le dégoût qui a été posé sur ses propres besoins relationnels : « *Son doudou tout doux et tout mou est sale, il pue et tombe en lambeaux. Vous vous demandez donc – comme les autres parents d'heureux propriétaires d'objets cracra et transitionnels – si vous pouvez laver et réparer cette infecte chose, voire la jeter le cas échéant...* » S'appliquant à soulager la culpabilité qu'ils éprouvent, l'auteur n'invite pas les parents à s'interroger sur les causes de leurs difficultés à répondre pleinement aux besoins affectifs et relationnels de leur enfant. Il cautionne plutôt l'utilisation qu'ils font déjà de l'humiliation et du mépris, voire de l'indifférence.

Enfants démoniaques

Cette volonté inavouée d'impliquer l'enfant dans les difficultés relationnelles des adultes est révélatrice, parce qu'elle est à l'origine de la transmission générationnelle des problématiques familiales. En effet, les enfants deviennent les récepteurs involontaires de souffrances non résolues, dont les parents et éducateurs ne reconnaissent pas les causes dans leur propre histoire et qu'ils projettent sur leurs descendants, contraignant ces derniers à remettre eux-mêmes en scène ce vécu refoulé. Il n'y a pas si longtemps, les tenants d'une éducation dite *chrétienne* justifiaient par exemple de battre leurs enfants en affirmant qu'ils étaient l'incarnation du démon, la manifestation du *Mal*. En réalité, ces éducateurs ne faisaient que reproduire la violence de leurs propres parents, dans l'espoir de refouler l'immense souffrance d'avoir été eux-mêmes frappés, humiliés, plutôt que reconnus dans leur conscience spontanée.

Ainsi, dans son édition du 11 novembre 2004 (*fig. 3*), la revue suisse romande *L'Hebdo* présentait-elle la figure imposante d'un bambin, affublé de cornes et d'une queue fourchue, s'interposant entre ses géniteurs, surmontée de cette allégation accusatrice : « *Pourquoi les enfants tuent le couple.* » À l'intérieur, un article de quatre pages détaillait la « *bérézina conjugale* » que provoquerait la naissance d'un premier bébé. « *L'enfant est le pire ennemi du couple* », avançait par exemple un thérapeute de famille cité dans le texte. D'après certaines études universitaires, il pousserait ses parents à la rupture et serait même à l'origine d'un processus de dégradation relationnelle mesurable selon quatre « *indices de fragilisation* » (16). Il est permis de penser que les difficultés conjugales dont *L'Hebdo* se fait l'écho, bien que réelles, ne sont pas imputables à l'enfant mais au manque de positionnement des jeunes parents face à leurs histoires familiales respectives et à l'absence de toute remise en cause de leurs propres éducations. À défaut d'un tel travail de conscience, le nouveau-né exprimant naturellement ses besoins finit par incarner à leurs

yeux un parent exigeant et normatif – le trop fameux « *tyran domestique* » – qu’ils vivent en victimes. Ils pourront alors se justifier de remettre en scène avec leur bambin les circonstances par lesquelles leurs propres besoins relationnels ont été méprisés dans l’enfance. L’adulte exigera alors de l’enfant qu’il devienne « consensuel » à défaut de l’avoir été en naissant.



Fig. 3 : Les adultes tiennent leurs enfants pour responsables de leurs propres problèmes et projettent sur lui qu’ils sont habités par un esprit démoniaque. (L’Hebdo No 46, 11.11.04)

Violence éducative

Lorsque le tout jeune enfant grandit, l’incapacité des adultes à entendre ses besoins et à les satisfaire est la cause d’un sentiment d’impuissance qui s’exprime souvent par de la colère ou de l’agressivité. Ces comportements qui manifestent encore sa vitalité sont jugés néfastes pour la paix des familles et de la société : ils sont donc réprimés. Un pédopsychiatre explique : « *La tâche des parents consiste à faciliter l’intégration de l’instinct naturel de violence de l’enfant.* » (17) Ce genre de discours entérine les projections monstrueuses que les adultes font sur la nature humaine, verrouillant toute remise en cause du rapport relationnel qui provoque la colère de l’enfant. Comme l’écrit encore *Construire* : « *Terreur du square, fléau du préau, Attila [sic !], 9 ans, adore cogner, jouer les caïds. Les autres garnements le craignent [...]. Cette situation inquiète les parents de ce sacrifiant. Parents qui se demandent pourquoi leur fiston n’arrive pas à maîtriser ses agressives pulsions...* » (18) Le recours à la violence éducative est alors, sinon ouvertement encouragé, du moins fortement suggéré pour mettre un terme au conflit : « *Les châtiments corporels sont à prohiber, affirme un journaliste. Mais il peut arriver qu’une gifl e ou une fessée bien sentie contienne plus de chaleur et de communication que des ergotages sans fin.* » (19)

Dans son ensemble, la communauté helvétique est toujours convaincue du bien fondé de la violence éducative puisque les juges du Tribunal fédéral, la plus haute instance juridique, reconnaissent aux parents un droit limité à frapper leurs enfants. Dans un jugement de juillet 2003, ils statuent que les personnes détenant l’autorité parentale peuvent agir ainsi occasionnellement « *à la suite d’un comportement inadapté* » ou « *dans un but éducatif* », seules les violences plus régulières étant répréhensibles (20). L’absence d’un positionnement officiel désavouant clairement toute violence à l’égard des enfants et posant les bases d’une compréhension des mécanismes psychologiques qui la justifient révèle là où en sont les parents. En effet, d’après une étude publiée en 2004 par l’université de

Fribourg, une majorité des parents interrogés expliquent qu'ils ont recours aux châtiments corporels en cas de « *désobéissance, cris, mauvaises manières à table* ou encore *insolence* », notamment contre leurs plus jeunes enfants. Cette enquête statistique, financée par l'Office fédéral des assurances sociales, se base sur les réponses écrites d'un échantillon représentatif de 1'240 parents originaires de tous les cantons suisses. Parmi les bambins de moins de trente mois, les chercheurs fribourgeois estiment qu'environ 13'000 d'entre eux reçoivent des gifles, 18'000 se font tirer les cheveux, 35'000 subissent des fessées « *de temps en temps* » à « *très souvent* » et 1'700 sont frappés à l'aide d'objets (21).

Brutalisés dès le berceau

Fin 2001, un fait divers dramatique focalisa l'attention des médias sur la violence que subissent certains nourrissons dans l'intimité de leur famille, suscitant paradoxalement une certaine complaisance à l'égard de la maltraitance parentale et montrant jusqu'où peut conduire l'obstination au « consensus ». La veille de Noël, un alpiniste suisse de renommée internationale, excédé par les pleurs de son bébé, avait violemment secoué l'enfant qui était mort peu après. « *Cet homme que l'on décrit comme très maître de lui et de ses nerfs, qui n'a jamais reculé devant un 8000 mètres, a craqué devant un enfant de sept mois* » souligna l'Hebdo dans un article consacré aux « *bébés qui rendent fous*. » (22) Témoignages à l'appui, plusieurs journaux s'interrogèrent sur le « *désir de meurtre* » que susciteraient les pleurs des nourrissons, révélant au passage la violence des projections faites sur l'enfant. Pour un psychiatre par exemple, le cri du bébé serait conçu « *pour avoir un potentiel de nuisance immense* » expliquant la colère du parent et justifiant de mettre un frein à la « *tyrannie du nouveau-né* » (23). Seule une petite voix donna un autre écho, celle d'une sage-femme indépendante qui expliqua : « *Les bébés sont extraordinairement sensibles aux tensions présentes dans leur environnement. Ils ont besoin de décharger ces sentiments, parfois pendant des heures, parfois à la place de leur famille*. » (24) En 2003, au terme du premier procès relatif au syndrome du bébé secoué ayant eu lieu en Suisse, le père infanticide fut condamné à une peine clémente de quatre mois de prison avec sursis (25).

Au cours de l'enquête fribourgeoise déjà citée, 21,9 % des parents interrogés ont déclaré avoir frappé leurs enfants au cours des six derniers mois et seuls 26,4 % ont affirmé ne jamais le faire. Ces chiffres marquent une lente évolution depuis 1990, date à laquelle 25,7 % des parents déclaraient avoir frappé leurs enfants dans les six derniers mois et seuls 13,2 % affirmaient ne jamais le faire. Il est donc raisonnable d'avancer qu'au début des années 1990, plus de 85 % des parents suisses estimaient légitime d'avoir recours aux châtiments corporels, en particulier sur leurs plus jeunes enfants, et qu'aujourd'hui cette proportion est encore de trois parents sur quatre. À cela s'ajoute le fait que ces estimations font *a priori* confiance aux témoignages des adultes interrogés qui, sur un sujet touchant de près la protection de l'enfance, seront tentés de sous-estimer l'usage de la violence physique même dans le cadre d'une enquête anonyme. Ainsi, les chercheurs ont-ils noté une hausse marquée des punitions liées à une interdiction ou à une privation entre 1990 et 2004, les parents ayant tendance à s'en remettre à des méthodes moins condamnées socialement pour discipliner et humilier les enfants en dépit de leur nocivité sur le plan psychologique.

Éducation et violence psychologique

Bien qu'elle ne fasse souvent guère de bruit et ne laisse pas de traces physiques, la violence psychologique peut entraîner l'enfant dans un dangereux processus de dévalorisation, voire d'autodestruction, ou l'amener au contraire à des comportements agressifs et antisociaux. L'Association romande des groupes d'accompagnement (AGAPA), un réseau

de bénévoles et de professionnels qui offrent une écoute à des personnes souffrant des conséquences de maltraitances subies dans l'enfance, explique :

« On parle de violence psychologique lorsque, par exemple, un enfant est humilié, ridiculisé, dévalorisé, méprisé, exclu ou ignoré ; lorsqu'il subit des brimades ou toute forme de harcèlement ; lorsqu'il est exploité ou surresponsabilisé ; lorsqu'il est manipulé, culpabilisé, soumis à des menaces, au chantage ou à la terreur ; lorsqu'il est laissé sans cadre et sans repère ; lorsqu'il est pris à parti dans des conflits d'adultes, témoin obligé de violence, lorsqu'il est utilisé pour satisfaire les besoins ou les intérêts d'autrui, etc. » (26)

Or, loin d'être signalée publiquement pour les répercussions pernicieuses qu'elle engendre dans le tissu social, cette forme de violence est largement valorisée sous couvert d'éducation et de formation professionnelle. Ainsi, une récente couverture du bimensuel *Bilan*, première publication économique romande qui revendique 130'000 lecteurs, présente-t-elle la photographie d'un adolescent hébété accompagné de ce commentaire humiliant : « *L'école fabrique des NULS.* » (fig. 4) Dans un article consacré à la baisse supposée du niveau de formation des apprentis, les rédacteurs de *Bilan* font la part belle aux vexations que subissent quotidiennement les jeunes de la part de leurs formateurs et supérieurs hiérarchiques : « *Ils ont besoin d'un coup de pied au derrière pour se motiver* » ; « *Les jeunes sont paresseux et nuls, ils ne pensent qu'aux loisirs* » ou encore « *Les apprenties vendeuses me font penser aux vaches qui regardent passer les trains !* » (27) Aveuglés par leur détermination à reproduire sur les nouvelles générations les humiliations qu'ils ont eux-mêmes subies, les adultes ne réalisent pas que l'absence de motivation ou d'initiative, le manque de confiance en soi ou encore l'apathie découlent justement de ces violences psychologiques répétées, qui ruinent l'estime de soi et altèrent la capacité de l'enfant à devenir un adulte mûr et responsable.



Fig. 4 : En Suisse, la violence psychologique exercée à l'encontre des enfants et des adolescents n'est pas reconnue parce qu'elle constitue un mode d'éducation. (Magazine économique Bilan No 178, 23.3.05)

Par contraste, à Genève comme en Suisse, on assiste depuis quelques années à l'émergence timide d'un certain accord moral pour considérer la notion de maltraitance infantile comme un réel problème social (28). Le personnel du Service de Santé de la Jeu-

nesse (SSJ), l'un des services de l'Office genevois de la Jeunesse, s'entendent pour penser que la reconnaissance de cette problématique découle de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), une charte qui ne sera pourtant ratifiée par la Suisse qu'en 1997 (29). Il faudra attendre 1999 pour que la nouvelle Constitution fédérale mentionne la protection de l'intégrité de l'enfant et que ce dernier devienne sujet de droit (30). En 2003, une motion parlementaire sur « *la maltraitance et les violences faites aux nourrissons, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, et la violence sociale qui en résulte* » est déposée au Grand Conseil genevois par un groupe de l'Alliance de Gauche (31). Dès 2004, le Département de l'Instruction Publique (DIP) encourage les enseignants et autres professionnels à signaler les cas d'enfants en danger (32). L'évolution des mentalités est perceptible dans l'augmentation statistique du nombre de cas de maltraitements signalés au SSJ depuis le début des années 1990. Entre 1989-90 et 2002-03, le total des cas de maltraitance signalés a été multiplié par 30, passant de 12 à 360 cas. Pour cette dernière année, la prise en compte des « *enfants à risque* » a fait grimper le total des enfants « *en danger* » à 1'161, soit presque cent fois le nombre de cas signalés en 1989-90 (33). Ces chiffres laissent entrevoir la profondeur du déni collectif qui dissimulait, il y a quelques années à peine et même parmi les professionnels de la protection de la jeunesse, la réalité de la seule maltraitance infantile. Ils sont également révélateurs de la formidable résistance des adultes à reconnaître, aujourd'hui comme hier, *toute* forme d'abus dont sont victimes les plus jeunes et particulièrement les conséquences de la violence éducative ordinaire justifiant le recours quotidien aux tapes, aux brimades, aux humiliations, au harcèlement psychologique et autres formes de chantage.

« Renforcement positif »

Que se passe-t-il en effet ? Pour compenser un profond sentiment d'impuissance et de dépression qui découle inéluctablement du déni de son intégrité psychique et de sa nature consciente, l'enfant construit un rapport aux autres conforme aux exigences parentales. Face aux abus qu'il subit et au mépris infligé à l'expression de ses souffrances, il adopte les stratégies d'adaptation célébrées par les adultes qui l'entourent. En Suisse, les parents inculquent aux enfants les valeurs consensuelles du « service » et du « travail » dans un esprit de sacrifice. Sous la rubrique « *Règles de vie* » du quotidien *Le Courrier*, on peut lire par exemple : « *Égoïsme, égocentrisme et irresponsabilité menacent les enfants qui se verraient exemptés des tâches ménagères. Et pas de traitement de faveur pour les sujets mâles.* » (34) Une fois l'exigence parentale légitimée, comment y soumettre l'enfant ? « *Il faut d'abord s'y prendre très tôt. Dès l'âge de deux ans, un enfant doit se sentir utile, mais d'une manière qui corresponde à son jeune âge.* » L'auteure donne alors l'exemple de cette maman qui « *responsabilise* » sa fillette en lui confiant le portage du pain lorsqu'elle fait ses courses : « *Le jeune cerveau de Catherine a parfaitement bien compris, grâce aux explications intelligentes de sa mère, qu'elle a un rôle important et utile à jouer.* »

En réalité, cette disposition de l'enfant est le résultat de l'obstination du parent à exploiter une détresse dont il est d'ailleurs responsable, pour imposer ses schémas éducatifs – une manipulation que les comportementalistes désignent par l'euphémisme de « *renforcement positif* ». Ne pouvant simplement grandir et réaliser sa conscience dans la confiance et la disponibilité de sa mère, cette fillette s'adapte en compensant le déni subi avec la valorisation artificielle que suscite l'approbation parentale. La stratégie de l'adulte consiste à lui proposer une tâche dont elle s'acquittera facilement, pour ensuite exiger qu'elle l'exécute parfaitement. Mais si cette tâche n'est pas assez difficile, elle pourrait prendre « *l'habitude d'être maternée* ». Ses parents devraient donc « *réfléchir, voire même se concerter, et évaluer le plus exactement possible les capacités actuelles de leur enfant.*

Cette réflexion doit être réalisée régulièrement au fur et à mesure que l'enfant grandit, car son aide doit être modifiée ou accrue en fonction de son évolution. » (35)

Contrat social

La volonté de conditionner aussi radicalement la conscience spontanée de l'enfant permet au parent de refouler la terreur d'accueillir simplement les causes de ce que celui-ci manifeste. Par cette stratégie, l'adulte tente de maîtriser une anxiété issue de sa propre histoire et détourne peu à peu l'enfant de sa réalisation au profit de conduites stéréotypées, très consensuelles, résultant d'une adaptation douloureuse aux exigences parentales et sociales. Dans un article consacré aux difficultés scolaires des enfants, l'hebdomadaire *Construire* déplore que Raphaël, un écolier de 11 ans, ait « *une intelligence au-dessus de la moyenne et une moyenne [scolaire] en dessous de son potentiel.* » (36) D'après ses professeurs, l'enfant serait « *intelligent, mais fainéant* » et trouverait tous les prétextes pour « *échapper aux devoirs et aux leçons* ». De son côté, estimant qu'il est vraisemblablement « *intolérant à la frustration* », un psychologue suggère aux parents de reprendre son éducation en main : « *Il faut le renforcer positivement quand il y a progrès et le sanctionner quand il ne travaille pas. Après tout, est-ce qu'on ne peut pas lier le contrat scolaire, qui est quand même le contrat No 1 de l'enfant, avec l'argent de poche ou les sorties ?* » Il invite alors les parents à « *s'investir* » dans la scolarité de leurs enfants, réduisant l'accompagnement parental à un travail éducatif au service du projet collectif.

Cet état d'esprit trouve en Suisse un terrain particulièrement favorable, car nous nous sommes laissé convaincre que, faute de ressources naturelles, la valorisation de nos « services » et de notre « matière grise » représente un facteur collectif de prospérité nationale qui justifie d'exploiter toutes les facultés de nos enfants. Ce contrat social est à l'origine de souffrances psychiques endémiques. Il entérine la négation de la conscience humaine et réduit la personne à un « capital », à une collection de comportements potentiellement productifs. Comme les adultes résistent à reconnaître qu'ils complexifient sans cesse les rejouements des frustrations relationnelles qu'ils ont subies, enfants et adolescents ne peuvent que se sentir incompris et intégrer à leur tour les conditionnements que ceux-ci leur imposent par le biais de punitions et de récompenses, sans réaliser combien ils déforment leur perception d'eux-mêmes, des autres et de la vie.

Calvaire démocratique

Les conséquences politiques d'un tel regard sur l'enfant sont d'abord perceptibles dans le domaine de la protection de la maternité et de la famille. Bien que les Suisses soient les citoyens au monde les plus consultés, il a fallu près de soixante ans pour que le principe d'une « *assurance maternité* », pourtant inscrit dans la Constitution helvétique depuis 1945, trouve une issue acceptable auprès des partenaires sociaux, après trois échecs successifs en votation populaire. En 2004, le peuple a finalement adopté à une courte majorité des dispositions législatives permettant le financement d'un congé maternité de 14 semaines pour les femmes salariées. Qualifié de « *politiquement viable* » (*Le Temps*, 27.9.04), ce projet minimaliste permet aux entreprises d'économiser environ 100 millions de francs par an, en reportant la moitié des cotisations sur l'ensemble des travailleurs. Le congé maternité suisse n'est donc pas, loin s'en faut, le fruit d'une reconnaissance de l'importance, pour l'enfant, d'une relation pleine et entière avec sa mère. Pour les décideurs économiques, il doit au contraire permettre « *d'accroître encore la participation des femmes à la vie active* » (*L'Hebdo*, 26.8.04) afin d'assurer la croissance économique et le financement des institutions sociales. Dans cette logique productiviste, le congé maternité devrait favoriser la reprise d'une activité professionnelle, 41 % des femmes renonçant actuellement à travailler après une première naissance et 60 % après une seconde, et donc inciter plus effi-

cacement les mères à se séparer de leurs enfants. À Genève, les milieux patronaux ont d'ailleurs clairement fait savoir que la loi cantonale, qui comprend déjà 16 semaines d'indemnisation, devrait être alignée à la baisse sur la législation nationale (*Le Courrier*, 27.9.04). Cet attentisme politique hypocrite et revanchard impose un calvaire aux nourrissons qui, placés et gardés dans des conditions de stress incompatibles avec leur épanouissement, font les frais de l'inconscience parentale et sociale (fig. 5).

Aujourd'hui, de nombreuses études démontrent, si besoin est, que les souffrances relationnelles précoces altèrent gravement les facultés naturelles de l'enfant à être en lien avec son environnement social. D'après la psychothérapeute Sue Gerhardt, les nourrissons ne peuvent faire face à une séparation maternelle sans voir leur équilibre émotionnel perturbé : « *Les études les plus convaincantes, dit-elle, prouvent que les enfants placés en crèche à temps plein au cours des deux premières années de leur vie ont plus tard des problèmes de comportement. Ils manifestent de l'agressivité à l'égard des autres enfants, sont moins coopératifs et plus intolérants face aux contrariétés.* » (37) Ce dont ces enfants ont manqué, c'est de la présence de mères disponibles, qui les allaitent sans retenue, les prennent dans leurs bras et les regardent avec amour. Au lieu de cela, ils furent confiés à des prestataires de services, pour lesquelles ils n'étaient guère que des nourrissons parmi d'autres, et durent refouler l'indicible souffrance de perdre – même temporairement – le lien affectif le plus essentiel.



Fig. 5 : En 2004, les marchandages qui entourèrent l'adoption du projet suisse de congé maternité ont montré le mépris des milieux politiques pour les besoins naturels des enfants. (Affiche de votation populaire, 26.9.04)

Sentiments xénophobes

Nous retrouvons aussi l'empreinte traumatique de ce rejet précoce dans le rapport que certains Suisses entretiennent avec les résidents d'origine étrangère, souvent établis de longue date ou même nés sur le territoire helvétique. Après la Seconde Guerre mondiale, le pays commença à importer de la main d'œuvre étrangère pour construire ses infrastructures et favoriser son développement économique. Dans les années 1970, une majorité d'entre eux s'établirent en tant que résidents permanents sans pour autant pouvoir accéder à la nationalité suisse, du fait de procédures coûteuses et compliquées. Dans un rapport publié en 2000, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) relevait que seuls quelque 2 % des personnes d'origine étrangère résidant en Suisse avaient été natura-

lisées, alors que la majorité d'entre elles y habitaient depuis plus de vingt ans. Elle soulignait que les sentiments de xénophobie et d'intolérance à l'encontre des non-ressortissants n'étaient pas rares et avaient même tendance à augmenter : « *La Suisse ne se considère toujours pas comme une société véritablement multiculturelle dont les membres peuvent éprouver un sentiment d'appartenance à la Suisse en même temps qu'à une autre culture ou ethnique.* » (38) Ce phénomène de rejet s'est encore accentué avec l'arrivée de nombreux requérants d'asile albanophones fuyant les guerres des Balkans au cours des années 1990. En 2007, ces derniers sont encore plus de 200'000 à résider en Suisse, soit l'équivalent de la population d'un canton de taille moyenne, formant la deuxième communauté immigrée du pays (39).

La persistance de difficultés liées à l'intégration des étrangers fait de cette question l'une des thématiques les plus persistantes dans le débat politique suisse depuis plus d'un siècle. D'un côté, les syndicats ouvriers et les organisations progressistes militent pour une Suisse accueillante, ouverte sur le monde et consciente de ses responsabilités internationales. La Conseillère fédérale socialiste et ministre des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey, plébiscitée par 73 % des Suisses d'après un récent sondage (40), incarne cette image humaniste que le pays veut donner de lui-même. De l'autre, une proportion grandissante de citoyens souscrivent aux thèses xénophobes de l'Union démocratique du centre (UDC), un parti nationaliste d'origine suisse allemande dont les suffrages ne cessent d'augmenter depuis une quinzaine d'année. En 2003, l'UDC occupait 55 sièges sur 200 au Conseil National, la chambre basse du Parlement fédéral, contre 25 en 1991. Aux dernières élections fédérales d'octobre 2007, l'UDC a encore gagné 7 sièges et s'est imposée comme la première force politique dans les cantons francophones de Vaud et Genève également. Le controversé Conseiller fédéral et ancien président de l'UDC zurichoise Christoph Blocher, devenu ministre de la Justice et de la Police, est le chef de file de ce mouvement anti-étrangers. Dès son élection au gouvernement fédéral fin 2003, il a contribué au très net durcissement de la politique suisse d'immigration et d'asile, allant jusqu'à suggérer qu'on retire la nationalité suisse aux délinquants d'origine étrangère et qu'on les somme de « *quitter la Suisse, éventuellement même avec toute [leur] famille.* » (41)

Humiliations paternelles

Une déclaration provocatrice comme celle-ci, bien qu'elle contrevienne aux principes fondamentaux garantis par la Constitution du pays, permet à Christoph Blocher d'engranger un capital de sympathie auprès des électeurs qui, tout comme lui, ont été sévèrement méprisés dans leur enfance et sont déterminés à reproduire sur des cibles émissaires la violence de leur propre éducation. Septième enfant d'une famille qui en comptait onze, le jeune Christoph a vite dû jouer des coudes pour tenter de se faire une place dans le rapport de force que le père Wolfram, un pasteur rigoriste, faisait régner au sein de la famille Blocher. Son frère Gerhard, devenu pasteur lui aussi, l'a récemment défini comme « *un rebelle qui réussit* » (42). Dans un roman autobiographique publié en 1999, sa sœur Judith décrit ainsi l'univers relationnel du presbytère familial, dominé par l'autoritarisme paternel face auquel les enfants rivalisent pour tenter d'exister :

« *Les enfants sont alignés très près les uns des autres, mais sans contact physique car le repas ressemble à une parade où tous ont les yeux fixés sur celui qui dirige la manœuvre pour suivre avec précision les mouvements imposés. Il s'agit en somme d'une vitrine où les enfants sont présentés, jolis, vifs, intelligents, comme des papillons dont on a percé l'axe central pour les besoins de l'exposition. L'art de la troupe consiste à parer les questions que le père, directeur de la manœuvre, décoche.* » (43)

Aux humiliations que subissent sous ses yeux ses aînés, Christoph préfère le contact des paysans voisins dont il admire le pragmatisme. Jeune adolescent, il suit une école d'agriculture contre la volonté de son père, ce qui ne l'empêche pas, quelques années plus tard, d'obtenir une licence, puis un doctorat en droit à l'université de Zurich. En 1983, il s'endette pour racheter l'entreprise Ems-Chemie, alors estimée à 80 millions de francs, dont il dirige bientôt le Conseil d'administration. Vingt ans plus tard, celle-ci figure parmi les plus gros succès de la bourse suisse avec une valeur capitalisée de près de trois milliards de francs (44). Cette performance économique lui vaut l'admiration des « petites gens » qui forment l'électorat historique de l'UDC dont Christoph Blocher dirige la section zurichoise entre 1977 et 2003 : paysans, artisans, petits entrepreneurs et bientôt employés et ouvriers des banlieues. Au cours de ses apparitions publiques, les flèches verbales que le tribun *décoche* à son tour à l'endroit de ses adversaires politiques séduisent un auditoire prostré, subjugué par cette remise en scène des humiliations paternelles. Entre la figure d'un Guillaume Tell et celle d'un Père fouettard, Blocher incarne l'espoir d'une revanche inconsciente sur les mauvais traitements, tant physiques que psychologiques, dont ses admirateurs furent les victimes tout au long de leur enfance sans que personne ne reconnaisse leur calvaire.

Comité onusien contre la torture

Une telle résurgence de souffrances refoulées sur la scène sociale helvétique est particulièrement manifeste si l'on considère le message politique véhiculé par l'UDC lors de ses campagnes contre l'insécurité ou contre l'emprise étrangère. Avant les élections législatives de 1999, une affiche de l'UDC comparait les requérants d'asile à des criminels pénétrant par effraction sur le territoire en lacérant le drapeau suisse, suggérant par un slogan provocateur l'idée qu'il faut s'en protéger comme du sida (45). Celles de 2007 furent illustrées par un dessin représentant trois moutons blancs chassant un mouton noir hors de nos frontières à coups de pied, avec cet argument : « *Pour plus de sécurité* » (fig. 6). Dans l'intervalle, du fait notamment de la présence de Christoph Blocher au Conseil fédéral depuis janvier 2004, les mesures prises contre les étrangers indésirables se sont considérablement durcies.



Fig. 6 : La politique prônée par l'UDC à l'encontre des étrangers est une conséquence collective de l'insécurité que vit l'enfant dont les parents humilient constamment la nature au nom de son adaptation au consensus national. (Affiche UDC des élections fédérales du 21.10.07)

En septembre 2006 par exemple, 68 % des votants ont approuvé une nouvelle loi sur les étrangers et une révision de la loi sur l'asile, alors contestées par référendum, qui permettent notamment de regrouper les requérants dans des camps et d'accélérer les procédures d'expulsion. Ceux-ci peuvent désormais faire l'objet de fouilles policières à leur domicile, même sans mandat de perquisition. De plus, les requérants déboutés sont privés d'aide sociale et les récalcitrants peuvent être emprisonnés pour une durée allant jusqu'à 18 mois. Selon *Amnesty International*, ces deux textes ne respectent pas les droits humains fondamentaux : « *Certaines mesures violent la Convention de Genève sur les réfugiés et la Convention européenne des droits de l'homme et portent atteinte au droit à l'asile.* » (46) Plusieurs demandeurs d'asile déboutés ont d'ailleurs été maltraités dans leur pays d'origine à la suite d'une décision de renvoi prononcée récemment par les autorités suisses. En novembre 2007, à la demande d'un opposant politique congolais auquel l'asile avait été refusé, le Comité de l'ONU contre la torture (CAT) a même condamné la politique de l'Office suisse des migrations qui n'avait pas examiné la situation personnelle du requérant au seul motif que celui-ci ne possédait pas de papiers d'identité à son entrée en Suisse (47).

L'étranger dans le rôle de l'enfant en détresse

La politique prônée par l'UDC et par une proportion grandissante de l'électorat helvétique à l'encontre des étrangers est une gestion collective de la déstabilisation qu'éprouve l'adulte face aux manifestations de l'enfant en détresse. La personne étrangère en situation irrégulière ou simplement en demande d'assistance temporaire se voit donc attribuer le rôle de cet enfant inquiétant et envahissant dans la dynamique collective du rejouement. Par cette mise à distance, les citoyens suisses assurent le refoulement des sentiments d'insécurité plus profonds qu'ils éprouvaient, enfants, lorsque leurs parents se retournaient contre eux. Ils reproduisent alors sur des cibles émissaires le déni que leurs éducateurs manifestaient jadis pour leurs besoins fondamentaux au mépris de leur sécurité et parfois de leur vie.

Par conséquent, une majorité de Suisses reportent sur les ressortissants étrangers les peurs que leurs propres parents projetèrent sur eux, craignant par exemple qu'ils refusent de se soumettre aux lois du pays ou qu'ils ne deviennent un poids pour la collectivité. Les immigrants qui expriment certaines difficultés d'intégration, du fait de différences culturelles ou en raison de traumatismes de guerre, sont donc ceux que la population suisse perçoit comme les plus indésirables, à l'image des enfants qui manifestent leur souffrance face aux exigences que les adultes leur imposent. C'est une des raisons du succès du thème de « l'étranger criminel » exploité par l'UDC : les Suisses retrouvent dans ce fantasme l'extrême condamnation que leurs éducateurs infligèrent à l'expression de leur propre spontanéité. Ils perçoivent alors les mesures de contrainte ou d'expulsion comme « sécurisantes » parce que ces sanctions réactivent les mécanismes d'adaptation qu'ils ont dû se forger pour résister aux sentiments d'anéantissement qui les envahissaient chaque fois qu'ils étaient confrontés à un rejet sans appel de la part de leurs parents. Comme ils se refusent à reconnaître le profond désespoir engendré par ce manque d'écoute et de discernement parental, ils cautionnent les stratégies qui révèlent ce rejet sur le plan collectif.

Christoph Blocher rejeté à son tour

Le 12 décembre 2007, alors que les observateurs prédisent une réélection sans surprise des sept Conseillers fédéraux composant le gouvernement, le Parlement suisse ne reconduit pas Christoph Blocher dans ses fonctions de ministre et le remplace par une personnalité plus consensuelle de son propre parti. Ayant accompli ce que tous attendaient de lui, le chef de file du mouvement anti-étrangers est ainsi « remercié » avec tapage, contri-

buant par là même à rehausser l'image malmenée du pays aux yeux de ses voisins. D'après le quotidien *Le Temps*, ce coup de théâtre, inédit dans les annales de l'histoire suisse, consacre « *la revanche du Parlement* » sur un homme que la classe politique perçoit comme « *une sorte de danger public pour la démocratie* » et qu'elle accuse de saper le modèle suisse de consensus « *à cause de son mépris pour les institutions* » (48). Un politologue interviewé par *L'Hebdo* affirme: « *Ce n'est pas un coup de force, mais un retour à la conformité. [L]'esprit de concordance et de collégialité est en situation de retrouver sa prééminence.* » (49) Dans la conférence de presse qu'il donne le lendemain, Christoph Blocher se dit soulagé de bientôt pouvoir « *à nouveau dire ce [qu'il] pense* » et observe : « *Ce n'est pas le bilan, la volonté populaire ou l'intérêt général qui a motivé cette élection, mais la volonté de réprimer quelque chose.* » (50)

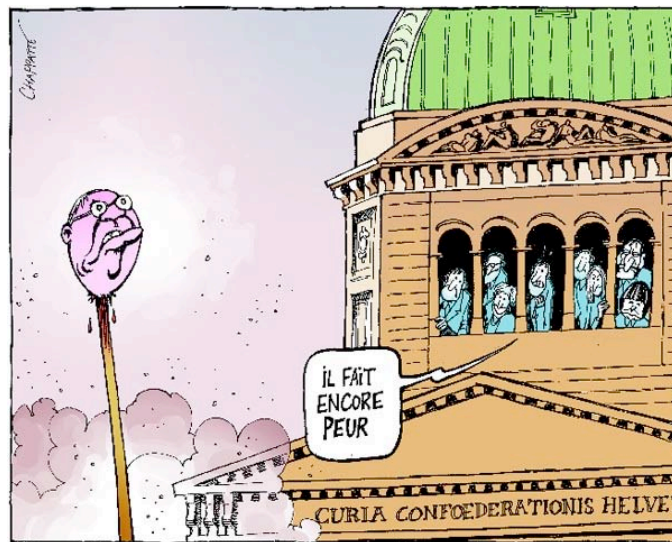


Fig. 7 : L'éjection de Christoph Blocher du cercle gouvernemental, le 12 décembre 2007, est une mise en scène collective qui sanctionne à son tour le mouton noir. (Caricature de Patrick Chappatte, parue dans Le Temps, 13.12.07.)

La complexité de la problématique de la grande famille helvétique se trouve ainsi une nouvelle fois posée. L'enfant terrible de la politique suisse, à qui l'on a donné la place d'un révélateur agressif pour valoriser notre attachement à l'esprit de conciliation, est maintenant sacrifié sur l'autel de la concordance nationale par une élite politique normative symbolisant l'idéal parental (*fig. 7*). Comme dans sa famille, après consommation du rôle dans lequel il fut enfermé, son éviction du cercle gouvernemental est la punition qui sanctionne l'irrespect des règles collégiales. C'est la remise en scène, au plus haut niveau de l'État, du déni infligé à l'expression spontanée de l'enfant qui, faute d'être entendu, finit par convoiter le pouvoir arbitraire que l'adulte lui impose. Même brutalement écarté, le tribun populiste continue pourtant à « *faire peur* » parce qu'il pourrait canaliser le mécontentement populaire et faire trembler les fondements de nos institutions politiques. À ce jour, toutes les tentatives pour réformer ces dernières et les adapter aux nécessités d'un monde en constante mutation se sont heurtées à ce fameux « consensus » par lequel les Suisses gèrent leurs souffrances historiques autant que personnelles.

Marc-André Cotton
marc-andre.cotton@wanadoo.fr

Notes :

- (1) Denis de Rougemont, *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, éd. L'Âge d'Homme, 1989, p. 13.
- (2) Les informations et citations de ce paragraphe sont extraites de Florence Noël et Élisabeth Eckert Dunning, *Les Suisses sont champions du stress au travail*, Tribune de Genève, 16.11.05.
- (3) Lire Salome von Greyerz et Elvira Keller-Guglielmetti, *Le suicide et la prévention du suicide en Suisse*, OFSP, 2005, <http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/00683/01915/index.html>. Pour le taux de suicides aux États-Unis, voir *Suicide in the United States*, Nation Institute of Mental Health, <http://www.policyalmanac.org/health/archive/suicide.shtml>.
- (4) *Le suicide et la prévention du suicide en Suisse*, op. cit. p. 5.
- (5) Régionalisme désignant une tapette d'osier avec laquelle les ménagères frappaient leurs tapis pour les dépoussiérer.
- (6) Guy Mettan, *Pour rendre vos enfants heureux demain n'hésitez pas à leur dire non !*, Tribune de Genève, 3.11.95.
- (7) Témoignage de Marie Métrailler recueilli par Marie-Magdeleine Brumagne, *La Poudre de sourire*, éd. Du Rocher, 1982.
- (8) Grégoire Turnsek, psychothérapeute, cité par Alain Portner, « *Maman j'veux que tu me paies un truc !* », Construire No 20, 14.5.97.
- (9) Alain Portner, *ibid.*
- (10) Dans le *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, No 9, septembre 1901, on peut lire : « À vrai dire, et sans la moindre mégalomanie, la science du ménage, comprise dans son acception la plus large et au sens le plus élevé du mot, est à la base des sociétés, instrument de mieux être, outil d'hygiène, agent de concorde et de moralité. » Cité par Geneviève Heller, « *Propre en ordre* » – *Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois*, éditions d'En-Bas, 1979, p.143.
- (11) Augusta Moll-Weiss, *Les écoles ménagères à l'étranger et en France*, Paris, Rousseau, 1908, p. 49. Au début du XXe siècle, l'institution de l'enseignement ménager était en Suisse, ainsi qu'en Belgique, « à la fois la plus officielle, la plus complète et la plus populaire » d'Europe. *Ibid.*, p. 17.
- (12) Johanna Haarer, *Die deutsche Mutter und ihr erstes Kind*, Lehmann Verlag, München, 1940, p. 109.
- (13) Johanna Haarer, *Die Mutter und ihr erstes Kind*, Carl Gerber Verlag, München, 1979, p. 100.
- (14) Johanna Haarer, *ibid.*, p. 123.
- (15) Alain Portner, « *Il est où, mon doudou ?* », Construire No 48, 26.11.02.
- (16) Lire Sabine Pirolt et Sonia Arnal, *Cet enfant qui tue le couple*, L'Hebdo, 11.11.2004.
- (17) Cité par Alain Portner, *Dur, dur d'être un p'tit dur*, Construire No 5, 28.1.03.
- (18) Alain Portner, *ibid.*
- (19) Guy Mettan, *Pour bien éduquer vos enfants*, Tribune de Genève, 3.11.95.
- (20) Le Temps, 10.7.03. L'article 126 du Code pénal suisse abroge déjà le droit de correction absolu des parents. Lire également *Swiss Court Lets Parents Smack Child*, Birmingham Post, 10.7.03, <http://www.corpun.com/chd00307.htm>.
- (21) Dominik Schöbi et Meinrad Perrez, *Bestrafungsverhalten von Erziehungsberechtigten in der Schweiz, eine vergleichende Analyse des Bestrafungsverhaltens von Erziehungsberechtigten 1990 und 2004*, Université de Fribourg, 2004.
- (22) Philippe Barraud, *Ces bébés qui rendent fous*, L'Hebdo, 10.1.02.
- (23) Cité par Anne Lietti, *Le père, la mère, le bébé : l'épreuve à huis clos*, Le Temps, 12.1.02.
- (24) Citée par Ph. Barraud, op. cit.
- (25) *Prison avec sursis pour Erhard Loretan*, TSRInfo.ch, 12.02.2003, <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200001&sid=1626367&cKey=1045034640000>.
- (26) *La violence psychologique*, Association romande des groupes d'accompagnement (AGAPA), case postale 138, CH-1752 Villars-sur-Glâne, plusieurs fiches sur la maltraitance peuvent être téléchargées sur : <http://www.agapa-suisseromande.ch/francais/rubriques/documentation/documentation.php>
- (27) Citations extraites du magazine *Bilan* No 178, 23.3.05. Selon une récente enquête de REMP (Recherches et études des médias publicitaires), *Bilan* touche pratiquement un dirigeant économique suisse romand sur deux. Il est lu par 49,7 % des dirigeants ayant un revenu annuel supérieur à 140'000 francs et par 44,8 % de ceux qui ont un revenu de plus de 100'000 francs (*Le Temps*, 5.4.05).
- (28) Les statistiques du Service genevois de santé de la jeunesse (SSJ) définissent la notion de maltraitance infantile selon quatre catégories : la maltraitance physique, la maltraitance psychologique, les abus sexuels et la négligence lourde.
- (29) Lire à ce sujet Franz Schultheis et al., *La maltraitance envers les enfants : entre consensus moral, fausses évidences et enjeux sociaux ignorés, analyse sociologique des transformations du rapport social à l'enfance dans le canton de Genève depuis 1990*, Université de Genève, département de sociologie, avril

2005, pp. 28-49.

http://www.geneve.ch/grandconseil/data/divers_publication_pdf/rapport_maltraitance_sociologie.pdf.

(30) Art.11 de la Constitution suisse (Protection des enfants et des jeunes) : 1) Les enfants ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. 2) Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

(31) Motion 1516 déposée le 4 février 2003 au Grand Conseil genevois par l'Alliance de Gauche.

(32) Pour les aider dans cette tâche, le *Bulletin d'information* du Département de l'Instruction Publique du 19.4.04. publie une liste d'« indices supposant un mauvais traitement hors du milieu scolaire » présentée comme « malheureusement non exhaustive ».

(33) *Enfants en danger : activités du Service de la Santé et de la Jeunesse 2002-03*, Genève, décembre 2003, reproduit par F. Schultheis, *op. cit.*, pp. 188-196.

(34) Cécile Drouin, *Les enfants ne sont jamais trop petits pour les tâches ménagères*, Le Courrier, 25.5.92.

(35) *Ibid.*, c'est moi qui souligne.

(36) Alain Portner, « Travail insuffisant », Construire No 6, 4.2.03.

(37) Sue Gerhardt, *Cradle of civilisation*, The Guardian, 24.7.04. Sue Gerhardt est l'auteure du livre *Why Love Matters : How Affection Shapes a Baby's Brain*, Brunner-Routledge, 2004.

(38) Cité par Michel Eggs, *La Suisse n'échappe pas aux critiques*, Tribune de Genève, 21.3.2000.

(39) Daniel Audétat, *Albanais du Kosovo et d'ailleurs, pourquoi ils vont rester en Suisse*, L'Hebdo, 22.2.07.

(40) Sondage réalisé du 14 au 17 décembre 2005 par l'institut Isopublic auprès d'un échantillon représentatif de 1'005 personnes de Suisse alémanique et romande (*Agence télégraphique suisse*, 19.12.05)

(41) Ces propos ont été tenus à la suite du viol, à Zürich, d'une jeune fille de 13 ans par plusieurs de ses camarades d'école d'origine étrangère ou récemment naturalisés. Christoph Blocher est cité par Adrien Bron, *Le nouveau pavé anti-étrangers de Blocher : la punition collective*, Tribune de Genève, 28.11.06.

(42) À la question de savoir pourquoi Christoph Blocher est détesté par tant de gens, son frère Gerhard répond dans une interview publiée en allemand : « C'est très clair : à tout point de vue, [Christoph] est un rebelle qui réussit. Cela a commencé dans la famille. Au fond, nous les Suisses aimons les rebelles. Mais lorsqu'ils réussissent, ils nous font peur. » (c'est moi qui traduit) Gerhard Blocher interviewé par Andrea Vonlanthen, « *Christoph weiss, dass Gott an ihn glaubt* », www.ideaschweiz.ch, 7.11.2007.

(43) Judith Giovanelli-Blocher, *Das gefrorene Meer*, éd. Pendo, 1999. Un extrait de cet ouvrage non traduit en français a été publié par *Le Temps* du 24.2.99, dans une traduction de Gilbert Musy.

(44) Alexandra Deruaz, *Chez Ems-Chemie, l'entrepreneur Christoph Blocher est très différent du politicien*, *Le Temps*, 22.10.03.

(45) D. S. Miéville, *L'UDC invite à se protéger des requérants comme du sida*, *Le Temps*, 14.8.99.

(46) Amnesty International, *Révision de la loi sur l'asile*, <http://www.amnesty.ch>.

(47) Sylvie Arsever, *Le Comité de l'ONU contre la torture désavoue l'Office des migrations*, *Le Temps*, 29.11.07.

(48) Daniel S. Miéville, *La revanche du Parlement*, *Le Temps*, 13.12.07.

(49) René Knüsel interviewé par D.A. « *L'UDC est menacée de scission* », L'Hebdo, 13.12.07.

(50) Extrait du discours de Christophe Blocher cité par *Le Temps*, 14.12.07.